

Sous le haut patronage de la SCAF, la FFC, la FAEC, la SNC, la FFV et de la Fédération Avicole Hauts de France et de Phoenix France.

ARTICLE 1 : q ffb
q ffb q q
BOUTILLIER Emmanuel 2 rue Cantereine 80500 Davenescourt, q
q
22 novembre 2019 chez M.
q q
q
credit
 q ffb ffb q
 mutuel IBAN : FR76 1562 9026 3000 0207 7060 155 / BIC : CMCIFR2A .

ARTICLE III : jeudi 09 janvier 2020 de 10h00 à 20h00. q q

q vendredi 10 janvier 2020 à partir de 08h00 à huis clos. qq Seules les bagues EE seront jugées.

ARTICLE V :

opérer le rachat.

Tout exposant qui voudrait annuler une mise en vente après jugement, devra en

Des

cages de transit seront mise à disposition des exposants moyennant la somme de 1€ par animaux.

RÉCOMPENSES ATTRIBUÉES :

- **Prix du Président de la république**
- **4 Grands Prix de Salon**
- **Trophée de la Fédération Avicole Hauts de France**
- **28 GP dans chacune des divisions suivantes**

ARTICLE VIII : L'exposant autorise l'Association Picarde d'Aviculture et la SCAF, ou tout autre organisme à utiliser ses coordonnées dans le Catalogue / Palmarès et tout autres support de diffusion. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concerne en vertu de l'article 34 de la loi « Informatique et libertés » N° 78/7 du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer ce droit en faisant parvenir au Président votre demande de rectification.

Le commissaire général

BOUTILLIER Emmanuel